



BORDEREAU D'INSCRIPTION SAISON 2017/2018

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

☒ Adresse :

Code Postal :

Ville :

☎ Téléphone :

☎ Portable :

☒ adresse mail :

- Je désire jouer en compétition : OUI NON

- Je désire participer au championnat individuel : OUI NON

SUPPLEMENT COTISATION POUR CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

Séniors +35 €, Juniors +20 €

(*) Autorise / N'autorise pas à me photographier (ou mon enfant) et à utiliser l'image

(*) Barrer la mention inutile

SIGNATURE :

SIGNATURE DES PARENTS (moins de 18 ans) :

COTISATIONS POUR LA SAISON 2017 /2018

SENIORS (nés avant le 01.01.2000)	90 €
JUNIORS (nés en 2000 ,2001 & 2002)	90 €
CADETS (nés en 2003 & 2004)	60 €
MINIMES (nés en 2005 & 2006)	60 €
BENJAMINS (nés en 2007 & 2008)	60 €
POUSSINS (nés en 2009 & après)	60 €
LOISIRS ADULTES	65 €

Première inscription de Poussins à Minimes

50 €

NOUVELLE INSCRIPTION

Fournir les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité
- l'imprimé au verso complété par votre médecin

☞ Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de FACHES THUMESNIL TENNIS DE TABLE

FACHES THUMESNIL TENNIS DE TABLE

<http://www.fachesthumesniltt.fr>

Complexe sportif – 298 rue Kléber 59155 FACHES-THUMESNIL

Téléphone : 03 20 60 12 96

Préfecture 5/31980 le 17/9/96 – J.O du 9/10/96 numéro : 1009 – J&S : 59S2299 le 12/12/96 – FFTT : 10590074 – Siret : 41016301800014



N° 17-9

SAISON 17-18

CERTIFICAT MÉDICAL POUR LA PRATIQUE DU TENNIS DE TABLE

Recommandations de la commission médicale :

L'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
 - ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R4127-28 du code de la santé publique)
- Le contenu et la rigueur de l'examen doivent tenir compte de l'âge et du niveau du compétiteur

Adultes :

Le médecin doit tenir compte que les principales contre-indications à la pratique du tennis de table sont :

- l'insuffisance coronarienne aiguë,
- l'insuffisance coronarienne traitée, instable,
- troubles du rythme non stabilisés
- insuffisance cardiaque évolutive
- cardiomyopathie

Toute autre pathologie grave ou chronique est à apprécier avec le médecin traitant.

Les chirurgies articulaires récentes ou prothèses seront des contre-indications temporaires

Il est préconisé une épreuve cardio-vasculaire d'effort et une surveillance biologique élémentaire chez le sujet :

- porteur d'une cardiopathie ou symptomatique
- asymptomatique ayant deux facteurs de risque cardio-vasculaire,
- souhaitant débiter ou reprendre la pratique en compétition, homme de plus de 40 ans, femme de plus de 50 ans,

Jeunes :

Il est conseillé pour le médecin de :

- tenir compte des pathologies dites « de croissance » et des pathologies antérieures liées à la pratique du tennis de table,
- consulter le carnet de santé
- constituer un dossier médico-sportif
- une mise à jour des vaccinations,

Jeunes : au-delà de 8h de pratique hebdomadaire ou souhaitant rejoindre un programme de détection Fédéral (modèle constitué par la commission médicale)

Recommande la réalisation :

d'un électrocardiogramme de repos,

d'un examen clinique effectué par un médecin du sport, et portant une attention particulière :

- aux troubles de la statique rachidienne pouvant être aggravées par la pratique du tennis de table,
- aux troubles ou aux douleurs articulaires évoquant une maladie de croissance ; notamment au niveau du dos, des coudes, des genoux ou des talons, préférentiellement atteints chez le pongiste.

Certificat médical

Je soussigné,

Docteur : _____ N° Ordre : _____

Certifie avoir examiné M. : _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature du médecin :